

## 2. Maintenance des locaux

Cette grille est à remplir en un seul exemplaire pour chaque établissement Date

: .../.../...

Nom de l'établissement			
Adresse			
Personne remplissant la grille	Nom :	Prénom :	Fonction :

### Organisation du site

L'objectif de cette section est de chercher à identifier si des sources potentielles des substances visées par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont présentes dans l'environnement proche de l'établissement.

Benzène C <sub>6</sub> H <sub>6</sub> (BE)	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
<p>Recenser les activités potentiellement émettrices de benzène dans les locaux contigus aux pièces occupées par les élèves.</p> <p>Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Local de stockage d'appareils à moteurs thermiques (entretien des espaces verts).</p> <p><input type="checkbox"/> Local de stockage d'hydrocarbures (bidons d'essence, cuve à fioul...).</p>			
<p>Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des analyses à l'aide de kits ou par l'intermédiaire d'un laboratoire accrédité LAB REF 30 afin de vérifier les niveaux de concentrations en benzène dans les pièces concernées.</p>			

Formaldéhyde CH <sub>2</sub> O (FA)	Action réalisée ?		
	✓	✗	SO
<p>Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de formaldéhyde.</p> <p><i>Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement.</i></p> <p>Cocher la ou les activité(s) identifiée(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Faux plafond endommagé.</p> <p><input type="checkbox"/> Charpente en bois aggloméré apparente.</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation d'isolant acoustique.</p>			
<p>Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des analyses à l'aide de kits ou par l'intermédiaire d'un laboratoire accrédité LAB REF 30 afin de vérifier les niveaux de concentrations en formaldéhyde dans les pièces concernées..</p>			

Remarques générales	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Ranger les matériels et produits d’entretien du site (ménage, désinfection, entretien espaces verts...) dans un local non occupé par les élèves, d’accès sécurisé et pouvant être aéré.			
– Les locaux techniques (chaufferie, local ménage, stockage, cuisine...) ont des évènements vers l’extérieur afin de limiter la diffusion des émissions vers l’intérieur des locaux.			
– L’air extrait des locaux (et notamment techniques, cuisines, en travaux) est rejeté à au moins 8 m des ouvrants et/ou entrées d’air du bâtiment (règlement sanitaire départemental : RSD).			
– Les ouvrants et/ou entrées d’air sont placés à au moins 8 m de toute source potentielle de pollution (place de stationnement, arrêt de bus, bennes à ordures, zones de travaux...) (règlement sanitaire départemental : RSD).			
– Afin de prévenir des risques d’infiltration, vérifier que le drainage des eaux pluviales s’effectue correctement.			
– Avoir un système d’essuyage des pieds à chaque entrée de bâtiment pour réduire les apports extérieurs et limiter des remises en suspension potentielles de particules.			
– Prendre connaissance des remarques formulées par le personnel d’entretien.			

✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	---------------	-----------------

Cuisine	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
– Vérifier que les appareils à combustion fonctionnent correctement.			
– S’assurer que la pièce est bien ventilée et que les systèmes d’extraction fonctionnent.			
– Vérifier l’existence d’un contrat de maintenance des systèmes.			
✓ Respect de la bonne pratique	✗ Non-Respect	SO : Sans objet	

Matériaux de construction, revêtements, mobiliers	Bonne pratique respectée ?		
	✓	✗	SO
<b>Produits de construction et de décoration</b>			
– Faire un bilan du potentiel émissif des matériaux et revêtements présents dans les pièces occupées (des informations peuvent être obtenues sur le site INIES ( <a href="http://www.inies.fr">www.inies.fr</a> )).			
– Utiliser ce bilan pour identifier les matériaux et revêtements à changer en priorité, dans les prochains travaux, de par leur potentiel émissif.			

<b>Activités (désinfections, travaux)</b>	<b>Bonne pratique respectée ?</b>		
<b>Opérations de désinfection</b>	✓	✗	SO
– Lors d’opérations de désinfection, utiliser les produits conformément aux instructions d’emploi (pas de mélange, pas de surdosage).			
– Minimiser l’application de pesticides (étude des alternatives possibles, utilisation localisée, pictogrammes de danger sur les produits à prendre en compte...).			
– Conduire les opérations de désinfection des locaux (traitements nuisibles, du bois) en dehors des plages de fréquentation de l’établissement (vacances scolaires), avec des pratiques d’aération appropriées.			
<b>Travaux</b>	<b>Bonne pratique respectée ?</b>		
	✓	✗	SO
<b>Travaux extérieurs</b>			
– En cas de zones de chantier à l’extérieur du bâtiment, rester vigilant sur un transfert éventuel de leurs émanations via les ouvrants et/ou entrées d’air.			
<i>Les recommandations ci-après visent principalement les travaux relatifs aux espaces fréquentés, mais peuvent également être appliquées lors de la rénovation des locaux techniques.</i>			
<b>Avant travaux</b>			
– Planifier les tâches émissives pendant les périodes inoccupées de l’établissement en prévoyant un délai entre la fin des travaux et la réintégration des élèves.			
– Dans la planification du chantier, prévoir un temps d’aération suffisant et nécessaire à la fin de celui-ci.			
– Confiner la zone de travaux afin de réduire l’impact sur les espaces occupés à proximité (attention particulière à porter au système de ventilation).			
– En cas d’exécution des travaux par un prestataire, prévoir des spécifications de QAI dans le contrat de prestation, de type utilisation de produits peu émissifs, confinement de la zone de travaux, aération pendant les phases émissives...			
<b>Pendant les travaux</b>			
– Augmenter les fréquences de ménage pendant la période de travaux (privilégier un nettoyage humide), notamment lors d’opérations générant de l’empoussièrement.			
– Procéder à d’importantes phases d’aération du chantier et s’assurer de l’absence de fumée de cigarettes sur le chantier.			
<b>Après travaux</b>			
– Changer les filtres des systèmes de ventilation s’il y en a.			
– Faire nettoyer les grilles d’aération/bouches de ventilation.			
– Faire réaliser un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux avant réintégration des occupants.			
– Bien ventiler et aérer les locaux à la fin du chantier avant réintégration des occupants.			

✓ Respect de la bonne pratique	Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	-------------	-----------------

x

Aération/ventilation	Bonne pratique respectée ?		
	✓	x	SO
- De façon générale, ventiler les locaux pendant et après l'utilisation de produits chimiques odorants ou munis de pictogrammes de danger (dont l'utilisation doit être limitée).			
- Nettoyer/dépoussiérer les grilles, entrées d'air, bouches d'extraction (a minima une fois par an).			
- S'assurer que les potentiels défauts identifiés lors de la dernière évaluation obligatoire des moyens d'aération ont été corrigés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrants en état de fonctionnement (effectivement ouvrables)</li> <li>• Ouvrants facilement accessibles (ouvrables sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire)</li> <li>• Ouvrants facilement manœuvrables (ouvrables par un adulte sans effort particulier)</li> </ul>			
- En cas de présence de système de ventilation mécanique, changer régulièrement les filtres lorsque les équipements de ventilation en comportent.			

Remarques (préciser notamment si l'établissement est aéré naturellement en continu) (Cas des DOM-TOM)

Pour aller plus loin, consultez :

- les sources potentielles de polluants de l'air intérieur sur le site du ministère de la Santé ;
- ventilation : guide de diagnostic simplifié des installations de ventilation dans les écoles de la Malette Ecol'Air ;
- ventilation et locaux tertiaires : guide d'accompagnant et fiches d'auto-contrôle - COSTIC ;
- choix des matériaux de construction, revêtements et mobilier : cahier de recommandations de la Malette Ecol'Air

✓ Respect de la bonne pratique	x Non-Respect	SO : Sans objet
--------------------------------	---------------	-----------------